

Grenoble, le 14/12/2017

La CAPL d'affectation des agents de catégorie C au 1er mars 2018 s'est tenue le 14 décembre 2017.

Les représentants du personnel sont Solidaires Finances Publiques (3 sièges), la CGT (2 sièges) et l'Union CFDT-CFTC-UNSA (1 siège). Les seules organisations syndicales présentes étaient Solidaires Finances Publiques et la CGT.

Dans sa déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques a dénoncé le dynamitage des règles de gestion : affectation au département et suppression des RAN, délai de séjour de 2 ans entre deux mutations, priorité de mutation aux agents internes au département qui remet en cause la règle de l'ancienneté.

Sur 465 postes implantés, 97 emplois ne sont pas pourvus dans le département. 109 agents sont affectés à la disposition du Directeur (ALD) ce qui n'empêche le département d'être en sous-effectif de -11,2 ETP du fait de la non-compensation des agents à temps partiel (-23,2). La Direction s'enorgueillit de la réduction du déficit d'agents C en comparaison du mois de septembre 2016, mais nous n'avons pas hésité à préciser que 20 emplois d'agents C avaient été supprimés au 1^{er} septembre 2017 ce qui réduit forcément l'écart.

Sur le mouvement juridique, aucune anomalie n'est à relever. Malgré cela, au vu du nombre de postes vacants vos élus Solidaires Finances Publiques ont voté contre (7 votes pour, 3 votes contre).

Le nombre pléthorique d'agents ALD affectés sur les postes vacants n'empêche pas des difficultés sur certains services qui restent largement déficitaires.

Au mouvement du 1^{er} mars 2018, des agents ALD voulant bouger sont maintenus dans leur poste, alors que des agents sont déplacés contre leur gré. Certains de ces dossiers ont été évoqués au cours de la CAP.

Le plus surprenant est que certains élus soient prêts à déroger à l'affectation à la RAN, sans le consentement des agents concernés, pour débloquer certaines situations. C'est pourquoi vos élus Solidaires Finances Publiques ont réaffirmé leur attachement aux affectations obtenues lors des CAP nationales.

Suite aux différentes interventions, le Président a rappelé que le Directeur restait le seul maître pour l'affectation des ALD, et que celles-ci étaient communiquées uniquement à titre d'information.

Les élus en CAPL C de Solidaires Finances Publiques restent à votre disposition pour tout renseignement.

Patricia REOLON
SIP La Mure – 04 76 81 52 80

Catherine GUENNAL
SIP Grenoble Grésivaudan – 04 76 54 91 44

Yannick STEVENS
Division des Affaires Juridiques – 04 76 70 85 82